

15/09/2025
16:16:28

Nos/Réf : 2301RHO0925DRA
Terranota Rhône

Collab. : Adresse Générale
Vos/Réf : 01109-18/09/2020-003000819-/PL - CENTRE DE COUT 84004 /
13549GRAF0925RHO
Pro/Acq : SCI LE CHENE /
Adresse : Lieudit La Croix Route de Pierre - 1860 , 1860, Route de PLATS
TOURNON-SUR-RHONE (07300)
Ref Cad : AD 425, AD 434, AD 433, AD 432, AD 431, AD 430, AD 429, AD 428, AD
427, AD 435 pour 9100m2

COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Documents d'urbanisme	Zone(s)	Droit de préemption
PLU approuvé le 28/03/18 (Der. māj. 10/09/20, Der. Mod. Simp. 16/12/21, Der. mod. 07/04/22, mod n°3 24/06/24)	A	néant

Droit de préemption

- N'est pas soumis au droit de préemption urbain simple
- N'est pas soumis au droit de préemption urbain renforcé
- N'est pas compris dans une zone de préemption délimitée au titre des Espaces Naturels Sensibles des départements
- N'est pas situé dans une zone de préemption sur les fonds de commerces, artisanaux, baux commerciaux
- N'est pas situé dans une zone de préemption délimitée au titre de la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains

Servitudes d'Utilité Publique

Néant

Servitudes d'Urbanisme

- N'est pas concerné par un emplacement réservé
- N'est pas concerné par une marge de recul

Opérations

Néant

Environnement

- Est situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) : Type I (parcelle AD 434) / Type II
- N'est pas situé dans un parc naturel régional
- N'est pas situé dans une zone de protection Natura 2000

Observations, prescriptions particulières et autres

- Est situé dans une zone de sismicité : Modérée (3)
- Est situé dans une zone à potentiel Radon : Zone 3 (fort)
- Est situé dans un zonage informatif des obligations légales de débroussaillage

15/09/2025
16:16:28

- N'est pas situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme : La zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral
- N'a pas voté la taxe communale forfaitaire sur les cessions de terrains nus (art.1529 du CGI)
- N'est pas situé dans une zone de retrait-gonflement des sols argileux
- N'est pas situé dans une zone contaminée par la mérule ou susceptible de l'être à court terme : Cette zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral

A Ucel, le lundi 15 Septembre 2025



Nos/Réf : 2301RHO0925DRA
Terranota Rhône

Vos/Réf : 01109-18/09/2020-003000819-/PL - CENTRE DE COUT 84004 /
13549GRAFO925RHO

Adresse : Lieudit La Croix Route de Pierre - 1860 , 1860, Route de PLATS
TOURNON-SUR-RHONE (07300)

Ref Cad : AD 425, AD 434, AD 433, AD 432, AD 431, AD 430, AD 429, AD 428, AD
427, AD 435 pour 9100m2

Zone(s)

A : Zone agricole

Droit de préemption

Néant

Servitudes d'Utilité Publique

Néant

Servitudes d'Urbanisme

Néant

Opérations

Néant

Environnement

ZNIEFF : Elles n'ont pas de statut juridique particulier. S'agissant d'un inventaire, elles alimentent la base de données du réseau Natura 2000. Il en existe deux types : Type I (superficies réduites, abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé) ; Type II (grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés). Elles doivent être notifiées dans le dépôt des permis de construire et d'aménagement.

Observations, prescriptions particulières et autres

Sismicité : Le zonage divise le territoire national en 5 zones de sismicité : Zone 1 où il n'y a pas de prescription particulière ; Zones 2 à 5, où les règles de construction parasismiques sont applicables aux bâtiments et infrastructures.

Radon : Il s'agit d'un gaz radioactif d'origine naturelle. Une cartographie du potentiel radon classe les communes en 3 catégories (1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort). Une vigilance est demandée pour mettre en place des mesures d'étanchéité et de renouvellement de l'air intérieur.

Obligation légale de débroussaillage : Le débroussaillage est une obligation prévue par le Code forestier dans les territoires concernés par un risques d'incendies de forêt et de végétation. Selon le secteur, une obligation légale de débroussaillage peut imposer des règles spécifiques pour débroussailler correctement (profondeur de débroussaillage, distance entre les arbres, hauteur des arbres...).